



CELLULE AUDITS INDEPENDANTS

LE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

MATRICE DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ISSUES DES AUDITS

Une matrice de suivi est faite pour chaque audit de l'ANRMP, qui a pour objectif d'assurer le suivi des recommandations proposées par l'audit.

Elle donne la possibilité aux services concernés par les recommandations d'y répondre¹ (accord / accord partiel / rejet), en justifiant cette réponse, et présenter² les actions qu'ils mettront en œuvre.

La fiche sera mise à jour un trimestre après la transmission de la matrice afin de faire un état d'avancement de la mise en œuvre des actions.

¹ Dans la colonne intitulé « **Réponse de la structure responsable et justification** »

² Dans la colonne intitulé « **Actions à mettre en œuvre** »

CABINET DU MINISTRE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Encadrer le taux de marchés de gré à gré en Côte d'Ivoire	la DMP et l'ANRMP doivent se rapprocher pour proposer un projet de texte en ce sens	Elaborer le projet de texte	
Faire appliquer l'arrêté interministériel n°484/MEF/ DGBF/DMP du 09 novembre 2011 portant organisation des archives sur les marchés publics			
Introduire une clause de contrôle des prix dans les marchés de gré à gré conformément aux textes réglementaires			
RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Finaliser la réception des travaux achevés totalement ou en partie pour les marchés concernés et procéder à leur paiement	La réception des travaux incombe aux autorités contractantes Le règlement des marchés relève de la procédure comptable et non budgétaire	RAS	
Décider de la résiliation de certains marchés ou formaliser la prorogation des délais d'exécution			
Faire appliquer l'arrêté interministériel n°484/MEF/ DGBF/DMP du 09 novembre 2011 portant organisation des archives sur les marchés publics			

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Veiller à l'application de l'arrêté interministériel n°484 sur l'archivage centralisé pour les documents relatifs aux marchés et contrats		-	
Veiller à l'enregistrement systématique du budget des sociétés d'Etat dans le Système d'Information et de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP)	Les budgets approuvés des sociétés d'Etat sont enregistrés dans le SIGMAP	RAS	

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS (DMP)

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré	Depuis 2015, le PPM est publié chaque année par un numéro spécial du Bulletin Officiel des Marchés Publics et sur le site internet de la DMP	Mettre le PPM à jour en cas d'autorisations de passer des marchés de gré à gré	
Veiller à l'application rigoureuse des cas de dérogation prévus par les textes réglementaires en matière de marchés de gré à gré par une application stricte des dispositions de l'article 96.2 du Code des marchés publics	Les avis de la DMP sont rendus conformément aux dispositions réglementaires	RAS	
Faire appliquer l'arrêté interministériel n°484/MEF/ DGBF/DMP du 09 novembre 2011 portant organisation des archives sur les marchés publics	L'application de cet arrêté demande des investissements en termes de matériels et de locaux. Par conséquent, cela doit concerner tous les acteurs intervenant dans la commande publique, notamment la DMP et l'ANRMP	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un centre d'archivage ; - Equiper le centre d'archivage. 	
Introduire une clause de contrôle des prix dans les marchés de gré à gré conformément aux textes réglementaires conformément à l'article 96.3	L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) est invitée à préciser la recommandation et le fondement réglementaire de cette recommandation.	RAS	
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	Dans le cadre de la mission de contrôle a priori, le taux réglementaire de 40% est respecté pour tous les types de marchés et quel que soit le mode de passation	RAS	

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	La mise à jour du SIGMAP est effectuée de façon permanente. Afin de réduire les délais de transmission des informations, le SIGMAP est accessible via internet depuis 2016.	Vulgariser l'accès du SIGMAP via internet	
Décider de la résiliation de certains marchés ou formaliser la prorogation des délais d'exécution	Les marchés concernés sont à identifier en relation avec les Autorités contractantes	<ul style="list-style-type: none"> - Définir la liste des marchés concernés ; - Identifier un mécanisme opérationnel pour la résiliation des marchés eu égard à leur grand nombre. 	
Faire appliquer l'arrêté interministériel n°484/MEF/ DGBF/DMP du 09 novembre 2011 portant organisation des archives sur les marchés publics	L'application de cet arrêté demande des investissements en termes de matériels et de locaux. Par conséquent, cela doit concerner tous les acteurs intervenant dans la commande publique, notamment la DMP et l'ANRMP	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un centre d'archivage ; - Equiper le centre d'archivage. 	

RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Veiller à l'application de l'arrêté interministériel n°484 sur l'archivage centralisé pour les documents relatifs aux marchés et contrats ;	L'application de cet arrêté demande des investissements en termes de matériels et de locaux. Par conséquent, cela doit concerner tous les acteurs intervenant dans la commande publique, notamment la DMP et l'ANRMP	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un centre d'archivage ; - Equiper le centre d'archivage. 	
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics ;	Depuis 2015, le PPM est publié chaque année par un numéro spécial du Bulletin Officiel des Marchés Publics et sur le site internet de la DMP	Mettre le PPM à jour en cas d'autorisations de passer des marchés de gré à gré	
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	Les dispositions réglementaires relatives à la composition des COJO sont appliquées.	RAS	
S'assurer que les avis d'appels d'offres ont été régulièrement publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP)	Tous les avis d'appels d'offres ouverts sont régulièrement publiés au Bulletin Officiel des Marchés Publics conformément aux dispositions de l'article 63 du Code des marchés publics	RAS	

DIRECTION GENERALE DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT (DGPE) – EX DPP

RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré	Autorité contractante : Accord	Intégration progressive des marchés de gré à gré	
	Entreprises publiques Accord partiel : transmission des PPM par certaines structures	Courriers relances aux structures	
RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	Autorité contractante :	Le traitement électronique des marchés est effectué par la DMP	
	Entreprises publiques Rejet : le SIGMAP non fonctionnel à la DGPE (EX DPP)	Mise à jour et tirages des bordereaux à la DMP	

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics ;	<u>Autorité contractante :</u> Accord	Intégration des marchés de gré à gré dans le PPM	
	<u>Entreprises publiques</u> Accord partiel : PPM pas toujours transmis à la DGPE	Relance des entreprises par le biais d'un courrier	
Veiller à l'enregistrement systématique du budget des sociétés d'Etat dans le Système d'Information et de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP)	<u>Autorité contractante :</u> Accord	Vérification des mandats de représentation et du quorum	
	<u>Entreprises publiques</u> Accord		

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MINISTERE DES TRANSPORTS

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré	ACCORD	<ul style="list-style-type: none"> - Se procurer auprès de la DAF copie du budget notifié du ministère ; - Ressortir, en lien avec l'assistant SIGMAP, toutes les lignes à marché et définir leur mode passation en collaboration avec les Administrateurs de Crédits ; - Etablir le Plan de Passation des Marchés (PPM) en collaboration avec les Administrateurs de Crédits ; - Actualiser le PPM en cours d'exercice en liaison avec la Direction des Marchés Publics. 	
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	ACCORD	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer qu'au moment de l'attribution du marché par la procédure de gré à gré l'attributaire ne prévoit pas une sous-traitance au-delà du seuil de 40% des fournitures ou services 	
RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	ACCORD	<p>Informier l'Assistant SIGMAP des différentes étapes franchies dans la mise en œuvre des procédures de passation et d'exécution, et travailler en collaboration avec lui pour actualiser les données du système.</p>	

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD	<ul style="list-style-type: none"> - Se procurer auprès de la DAF copie du budget notifié du ministère ; - Ressortir, en lien avec l'assistant SIGMAP, toutes les lignes à marcher et définir leur mode passation en collaboration avec les Administrateurs de Crédits ; - Saisir dans le SIGMAP le Plan de Passation qui convient : PSPM / PPM, en collaboration avec les Administrateurs de Crédits ; - Procéder à la mise à jour du plan 	
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	ACCORD	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la conformité de la composition de la COJO proposée au regard de l'article 43 du Code des Marchés Publics, avant transmission du Dossier d'Appel d'Offres pour avis et publication à la DMP ; - Aux séances d'ouverture des plis, vérifier le quorum des membres statutaires de la COJO. En cas de représentation, vérifier les mandats et en garder copies. 	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MINISTERE DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DE LA PROMOTION DES PME

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré		- Pour cette période, aucun marché gré à gré répertorié	
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants		- Pour cette période, aucun marché gré à gré répertorié	
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	<p>Marché n°2006 -0-2-0683/02-37 : travaux de réhabilitation des ascenseurs de l'immeuble CCIA (CFAO TECHNOLOGIES) 5 ascenseurs dont un ascenseur Ministre sur 13 ont été livrés, RAS Travaux interrompus après cession de l'immeuble à la BAD</p> <p>Marché n°2006-0-2-0686/02-38 Travaux de réhabilitation de l'étanchéité de l'immeuble CCIA (N'ZI) Tour principale 27ème étage, 3 auvents d'entrée, généralités et édicules achevés Toiture terrasse 1er niveau, toiture terrasse BIAO, toiture terrasse jardin non achevés RAS Travaux interrompus après cession de l'immeuble à la BAD</p> <p>Marché n°2007-0-2-0829/02-37 Travaux de réhabilitation des bâtiments de l'Ecole de Commerce et de Gestion de Marcory (attributaire EDIS) Réhabilité à 100% RAS Marché exécuté totalement</p> <p>Marché n°2007-0-2-0832/02-37 Travaux de rénovation des locaux de l'école pratique de la CCI au plateau attributaire : ALIMCO Exécuté à 100% RAS Marché exécuté totalement</p>		

	<p>Marché n°2007-0-5-0242/02-37 Achat de moto Tough et pour la DAAF attributaire ETS KOUADJA Aucune livraison n'a été faite RAS Le marché n'a pas été engagé</p> <p>Marché n°2008-0-0-1157/02-37 Mobilier de bureau attributaire AIB Engagement annulé en 2008 après prise en charge et clôture budgétaire, réengagé en 2010 RAS Marché exécuté à 100%</p> <p>Marché n°2008-0-0-1158/02-37 Mobilier de bureau (AIB) Exécuté à hauteur de 61,80% pour insuffisance de crédit due à une réduction budgétaire en cours de gestion RAS Engagement de 32 733 200 FCFA annulé en 2008 après prise en charge et clôture budgétaire, réengagé en 2010</p> <p>Marché n°2008-0-2-0696/02-37 Travaux de réhabilitation de la climatisation de l'immeuble CCIA (SIVAC) Avance de démarrage de 31 000 000 FCFA payé, marché résilié en 2011 RAS Non exécuté en 2006 mais travaux réalisés en 2011</p> <p>Marché n°2009-0-0-0189/02-37 Fournitures de matériels et logiciels informatiques pour les services du Ministère du Commerce (TARGET) Exécuté à 100% RAS Marché exécuté à 100%</p> <p>Marché n°2009-0-3-0027/02-37 Prestation de services informatiques (SNDI) Exécuté à 100% RAS Marché exécuté à 100%</p> <p>Marché n°2009-0-5-0071/02-37 Achat de 3 véhicules de marque Toyota Yaris sedan pour le MC (CIDP) Non livré Non engagé RAS Marché non exécuté</p> <p>Marché n°2009-0-5-0072/02-37 Achat de 4 véhicules de marque Toyota Corolla pour le MC (CIDP) Non livré Non engagé RAS Marché non exécuté</p> <p>Marché n°2009-0-5-0073/02-37 Achat de 2 véhicules de marque Toyota Hilux 4X4 pour le MC 44 950 000 (CIDP) Marché n'a pas été engagé Refaire l'engagement Marché non exécuté</p> <p>Marché n°2009-0-5-0075/02-37 Achat de 5 véhicules de marque Toyota Hilux 4X4 pour le MC 112 374 999 (CIDP) Non livré Non engagé Refaire l'engagement Marché non exécuté 2010-0-5-0013/02-37</p> <p>Livraison d'un véhicule de marque HYUNDAI type ACCENT pour la DR/COMMERCE YAKRO 12 799 999 (PEYRISSAC C) Non livré Non engagé Refaire l'engagement Marché non exécuté</p>	
--	--	--

	<p>Marché n°2010-0-5-0157/02-37 Livraison d'un véhicule de marque FORD type FOCUS pour la DR du Bas Sassandra 13 500 000 (PEYRISSAC C) Non livré Non engagé RAS Marché non exécuté</p> <p>Marché n°2010-0-5-0158/02-37 Livraison d'une motocyclette de marque super type 1HXL ; 2 411 835 (VACALIFALLA SAKO F MAMADOU SAKO MAOUA) Non livré Non engagé RAS Marché non exécuté</p> <p>Marché n°2011-0-0-0106/02-37 Fournitures d'appareils de métrologie lot 2 ; 99 999 100 (TIEM TECHNOLOGIE) Non livré Non engagé RAS Marché non exécuté</p> <p>Marché n°2011-0-0-0106/02-37 Fournitures d'appareils de métrologie lot 1 ; 56 990 064 (TIEM TECHNOLOGIE) Exécuté à 38% après une demande de résiliation sollicitée par la DAF RAS Une facture de 21 850 020 FCFA représentant les livraisons effectuées a été engagée, pas de crédit inscrit aux budgets 2014 et 2015</p> <p>Marché n°2011-0-5-0272/02-37 Achat de moto Access de type A 150-3005 pour la DR du worodougou 1 000 640 (SLEYMAN ALI HARD, F ALI HARB & AFIFE CASSANI) Non livré Non engagé RAS Marché non exécuté</p> <p>Marché n°2011-0-0-0040/02-37 Fourniture de copieurs numériques au Ministère du Commerce LOT 1 ; 33 801 383 (CSI) Exécuté à 73,52%, trois copieurs non livrés RAS 24 852 263 FCFA représentant la facture du matériel livré ont été engagés. 8 949 120 FCFA représentent le coût des trois copieurs non livrés</p> <p>Marché n°2011-0-2-0147/02-65 Travaux de réhabilitation du centre artisanal de Grand Bassam ; 121 569 639 (NAMIGNAN-CI) Marché exécuté à 98,49%, travaux de pose du coffret électrique arrêtés à cause de travaux supplémentaires non prévus au marché demandé par le Cabinet du Ministre dont la réalisation devrait se faire avant la pose du coffret Relancer le marché Marché pas totalement exécuté</p> <p>Marché n°2011-0-5-0001/02-65 Achat de 5 véhicules de marque Toyota Yaris sedan au MAPPME ; 67 250 000 (CIDP) Exécuté à 100% RAS Marché exécuté</p> <p>Marché n°2011-0-5-0002/02-65 Achat d'un véhicule de marque MITSUBISHI L200 PICK UP DC 4X4 ;</p>	
--	--	--

	<p>21 600 000 (CFAO CI) Exécuté à 100% RAS Marché exécuté Marché n°2011-0-5-0003/02-65 Achat de 6 véhicules de marque CITROEN C4 SEDAN SX DYNAMIQUE ; 94 600 001 (SARI) Exécuté à 100% RAS Marché exécuté Marché n°2011-0-5-0004/02-65 Achat d'un véhicule de marque CITROEN C5 N2C DYNAMIQUE ; 23 500 000 Exécuté à 100% RAS Marché exécuté Marché n°2011-0-5-0005/02-65 Achat d'un véhicule de marque MITSUBISHI PAJERO SPORT 55 000 000 (CFAO CI) Exécuté à 100% RAS Marché exécuté Marché n°2011-0-5-9004/02-65 Achat d'un véhicule de marque MITSUBISHI PAJERO SPORT POUR LE MAPPME 55 000 000 (CFAO CI) Exécuté à 100% RAS Marché exécuté Marché n°2012-0-1-0187/02-65 Elaboration d'une base de données sur les PME et établissement d'une cartographie des PME par secteur d'activité 29 999 907 (BABO ZEHUI JEAN, F. Z. BABO AMBROISE ET ZEMI) Non exécuté marché pas été engagé RAS Marché exécuté Marché n°2012-0-2-0189/02-65 Travaux de réhabilitation des bureaux de la Chambre des Métiers d'Odienné 24 153 774 (EGYM) Exécuté à 100% RAS Marché exécuté Marché n°2012-0-2-0190/02-65 Travaux de réhabilitation des bureaux de la Chambre des Métiers de Korhogo 19 320 305 (ECBM) Travaux mal évalués, arrêt des travaux, marché à résilier pour nécessité de service Résilier le marché Marché à résilier Marché n°2012-0-2-0209/02-65 Travaux de réhabilitation des bureaux de la Chambre des Métiers de MAN 18 162 685 (NAMIGNAN-CI) Site litigieux, avance de démarrage payé, marché à résilier pour nécessité de service Résilier le marché Marché à résilier Marché n°2012-0-1-0211/02-65</p>	
--	--	--

	<p>Travaux de réhabilitation des bureaux et reconstruction d'un préau à la Chambre Régionale des Métiers de Bouaké 32 631 555 (NAMIGNAN-CI)</p> <p>Site litigieux, avance de démarrage payé, marché à résilier pour nécessité de service Résilier le marché Marché à résilier</p>	
<p>Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014</p>		
<p>Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics</p>	<p>Marché n°2014-0-0-0107/02-37 : FOURNITURE DE MICRO-ORDINATEUR MULTIMEDIA ET OFFICE 2013 (MSS)</p> <p>Le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics a été bien élaboré et diffusé Accélérer la livraison du matériel restant pour achever le marché.</p> <p style="text-align: center;">Marché en cours d'exécution</p> <p>Marché n°2014-0-0-0106/02-37 FOURNITURE D'ORDINATEUR PORTABLE, SERVEURS, IMPRIMANTES LASER, LOGICIELS ET ACCESSOIRES (MSS)</p> <p>Le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics a été bien élaboré et diffusé Accélérer la livraison du matériel restant pour achever le marché</p> <p style="text-align: center;">Marché en cours d'exécution</p> <p>Marché n°2014-0-0-0373/02-37 Fourniture de matériels techniques de métrologie pour le MC Lot1 (ARTIS)</p> <p>Le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics a été bien élaboré et diffusé Accélérer la livraison du matériel restant pour achever le marché.</p> <p style="text-align: center;">Marché en cours d'exécution</p> <p>Marché n°2014-0-0-0374/02-37 Fourniture de matériels techniques de métrologie pour le MC Lot2 (ARTIS)</p> <p>Le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics a été bien élaboré et diffusé Accélérer la livraison du matériel restant pour achever le marché.</p> <p style="text-align: center;">Marché en cours d'exécution</p> <p style="text-align: center;">Marché n°2014-0-0-0375/02-37 ARTIS</p> <p style="text-align: center;">Fourniture de matériels techniques de métrologie pour le MC Lot3(ARTIS)</p>	

	<p>Le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics a été bien élaboré et diffusé. Accélérer la livraison du matériel restant pour achever le marché.</p> <p>Marché en cours d'exécution</p>	
<p>Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)</p>	<p>Marché n°2014-0-0-0107/02-37 : FOURNITURE DE MICRO-ORDINATEUR MULTIMEDIA ET OFFICE 2013 (MSS)</p> <p>Marché n°2014-0-0-0106/02-37 FOURNITURE D'ORDINATEUR PORTABLE, SERVEURS, IMPRIMANTES LASER, LOGICIELS ET ACCESSOIRES (MSS)</p> <p>Marché n°2014-0-0-0373/02-37 Fourniture de matériels techniques de métrologie pour le MC Lot1 (ARTIS)</p> <p>Marché n°2014-0-0-0374/02-37 Fourniture de matériels techniques de métrologie pour le MC Lot2 (ARTIS)</p> <p>Marché n°2014-0-0-0375/02-37 ARTIS</p> <p>Fourniture de matériels techniques de métrologie pour le MC Lot3(ARTIS)</p> <p>COJO composée suivi le code des marchés publics RAS COJO composée en fonction des cas d'espèces de passation de marchés</p>	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré	ACCORD	- Initier des séminaires de formations à l'attention des Administrateur de crédits et des cellules de passation	
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	ACCORD	- Initier des séminaires de formations à l'attention des Administrateur de crédits et des cellules de passation	
RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	ACCORD	Responsabiliser des acteurs au niveau du bureau Sigmap à l'effet de s'atteler à cette tâche en liaison avec les Assistants de passation de marchés.	

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN OEUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD	<p>Informers les différents Administrateurs de crédits à l'effet d'élaborer les PGPMP Après l'élaboration de l'avant-projet de la loi de finance. Et les transmettre à la direction des marchés publics pour prise en compte.</p> <p>Informers ceux-ci de l'importance de l'élaboration du programme prévisionnelle et révisable de passation des marchés publics</p>	
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	ACCORD	Se conformer scrupuleusement respect du code lors de l'élaboration des dossiers d'appel d'offres relatif à la compositions de la COJO. Aux séances d'ouverture des plis, vérifier le quorum des membres statutaires de la COJO. En cas de représentation, vérifier les mandats et en garder copies.	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

DU MINISTERE DE L'INTEGRATION AFRICAINE ET DES IVOIRIENS DE L'EXTERIEUR

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré	ACCORD	Nous prendrons les dispositions nécessaires afin d'inscrire tous les marchés de gré à gré dans le PPM	
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	ACCORD	Nous veillerons au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	
RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	ACCORD partiel	Nous allons retracer toutes les opérations relevant de notre département ministériel dans le SIGMAP	

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD	Nous prendrons des dispositions pour inscrire toutes les opérations dans le PPM conformément à la législation en vigueur	
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	ACCORD	Nous veillerons à la régularité des COJO conformément à la législation en vigueur	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

DU MINISTERE DE FONCTION PUBLIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré	<p>ACCORD</p> <p>Le plan de passation a été élaboré en début d'année et transmis à la DMP. Il a été mis à jour après l'ajustement budgétaire. Tous les marchés seront inscrits y compris le gré à gré qui vient d'être autorisé par le Ministère du Budget par courrier N° 2638/2017/MBPE/D GBF/DMP/22 du 28 avril 2017</p>	<p>-Elaborer le Plan de passation des Marchés Publics ;</p> <p>-Mettre à jour le Plan de passation des Marchés Publics ;</p> <p>-Inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré.</p>	
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	<p>ACCORD</p> <p>Application des textes en vigueur</p>	Prendre en compte la recommandation sur le respect de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	

RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	ACCORD Pour permettre la traçabilité de toutes les opérations de passation des marchés publics, le SIGMAP est toujours renseigné	Prendre en compte des recommandations de mettre à jours les données de l'autorité contractante	
RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD Respect des textes en vigueur	Prise en compte des recommandations	
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	ACCORD Respect des textes en vigueur	Prise en compte des recommandations	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MINISTERE DES SPORTS ET DES LOISIRS

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré	ACCORD	Elaboration du PPM, PGPM et PSPM	
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	ACCORD	Respecter le taux de 40% en cas de marché de sous-traitance ou de gré à gré pour les fournitures et les services courant	
RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	ACCORD		

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD		
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	ACCORD		

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MINISTERE DE LA DEFENSE

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré	ACCORD	Prendre les dispositions pour élaborer les PPM et que les marchés de gré à gré soient inscrits	
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	ACCORD	Le taux maximum sera de 40% dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré et sera consigné dans les marchés	
RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	ACCORD	Les données sont mis à jour au fur et à mesure qu'elles sont produites	

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD	Le PPM est transmis à la DMP chaque début d'année et aussitôt qu'il est révisé	
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	ACCORD	Les membres de la COJO sont ceux inscrits dans le DAO en conformité avec le Code des marchés publics	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA PROTECTION SOCIALE

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré	ACCORD	Dispositions à prendre en vue de la planification de toutes les opérations et leur mise à jour dans le PPM y compris les marchés de gré à gré	
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	ACCORD		
RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	ACCORD partiel <u>NB</u> : voir observation	Observation : Le Ministère de l'Emploi et de la Protection Sociale a commencé à exister à partir de 2011 avec trois (03) principaux départements : Emploi, Affaires Sociales et Formation Professionnelle. La plupart des marchés (anciens et nouveaux marchés) de tout le Ministère était logé à la Formation Professionnelle	

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD	Dispositions à prendre en vue de la planification de toutes les opérations et leur mise à jour dans le PPM	
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	ACCORD	Dispositions à prendre pour veiller à la régularité des COJO dans le Ministère	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MINISTERE DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré	ACCORD (Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/DMP du 23 mai 2014, la CPMP est chargée d'élaborer avec les administrateurs de crédits, un plan annuel de passation des marchés publics et le communiquer à la DMP)	<ul style="list-style-type: none"> - Appropriation du budget notifié du Ministère ; - Identification de toutes les lignes à marchés du budget du Ministère ; - Elaboration du Plan de Passation des Marchés en accord avec les ACD par la définition des modes de passation, ainsi que le calendrier d'exécution ; - Actualisation permanente du PPM en cours d'exercice en accord avec les ACD et la DMP 	
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	ACCORD Décret n°2015-525 du 15 juillet 2015 (art. 53.3 : L'ensemble des parts à sous-traiter ne peut en aucun cas dépasser quarante pour cent (40%) du montant des travaux, fournitures ou services, objet du	Vérification de tout projet de marché passé par gré à gré que l'attributaire ne prévoit pas une sous-traitance au-delà du seuil de 40% indiqué avant son approbation par l'autorité compétente	

	marché y compris ses avenants éventuels, sous peine de l'application des sanctions prévues à l'article 186 dudit décret)		
RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	ACCORD (Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/DMP du 23 mai 2014, la CPMP est chargée d'élaborer avec les administrateurs de crédits, un plan annuel de passation des marchés publics et le communiquer à la DMP)	- Se faire assister d'un Assistant SIGMaP. - Recueillir les données auprès des Autorités contractantes et les retracer dans la base SIGMaP ; - Renseigner régulièrement le SIGMaP pour toute opération de passation de marché	

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD (Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/DMP du 23 mai 2014, la CPMP est chargée d'élaborer avec les administrateurs de crédits, un plan annuel de passation des marchés publics et le communiquer à la DMP)	<ul style="list-style-type: none"> - S'approprier le budget notifié du Ministère (les Directions centrales, les services rattachés au Cabinet, les Projets et les EPN) - Etablir les plans de passation de marché de toutes les lignes à l'exception de celles exemptées par l'arrêté 199/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010. 	
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	ACCORD (Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/DMP du 23 mai 2014, la CPMP est chargée d'élaborer avec les administrateurs de crédits, un plan annuel de passation des marchés publics et le communiquer à la DMP)	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la régularité de la COJO conformément à l'article 43 du Code des marchés publics avant transmission du DAO, pour avis et publication à la Direction des Marchés Publics ; - Vérifier la présence effective des représentants de chaque structure désignée dans le DAO lors des séances de la COJO (ouverture, analyse et jugement), vérifier le mandat du représentant et en garder copie en cas de représentation. - S'assurer que le quorum est atteint avant chaque séance de la COJO 	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
<p>Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré</p>	<p>ACCORD (Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/DMP du 23 mai 2014, la CPMP est chargée d'élaborer avec les administrateurs de crédits, un plan annuel de passation des marchés publics et le communiquer à la DMP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - S'approprier le budget notifié du Ministère ; - Identifier toutes les lignes à marché et définir leur mode de passation en accord les Administrateurs de Crédits Délégués (ACD); - Elaborer le Plan de Passation des Marchés en accord avec les ACD ; - Actualiser permanemment le PPM en cours d'exercice en accord avec les ACD et la DMP 	
<p>Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants</p>	<p>ACCORD Décret n°2015-525 du 15 juillet 2015 (art. 53.3 : L'ensemble des parts à sous-traiter ne peut en aucun cas dépasser quarante pour cent (40%) du montant des travaux, fournitures ou services, objet du</p>	<p>S'assurer au moment de l'attribution du marché par voie de gré à gré que l'attributaire ne prévoit une sous-traitance au-delà du seuil de 40% indiqué</p>	

	marché y compris ses avenants éventuels, sous peine de l'application des sanctions prévues à l'article 186 dudit décret)		
RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	ACCORD (Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/DMP du 23 mai 2014, la CPMP est chargée d'élaborer avec les administrateurs de crédits, un plan annuel de passation des marchés publics et le communiquer à la DMP)	- Se faire assister d'un Assistant SIGMaP. - Recueillir les données auprès des Autorités contractantes et les retracer dans la base SIGMaP ; - Renseigner régulièrement le SIGMaP pour toute opération de passation de marché	

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD (Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/DMP du 23 mai 2014, la CPMP est chargée d'élaborer avec les administrateurs de crédits, un plan annuel de passation des marchés publics et le communiquer à la DMP)	S'approprier le budget notifié du Ministère (les Directions centrales, les services rattachés au Cabinet, les Projets et les EPN) Etablir les plans de passation de marché de toutes les lignes à l'exception de celles exemptées par l'arrêté 199/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010.	
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	ACCORD (Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/DMP du 23 mai 2014, la CPMP est chargée d'élaborer avec les administrateurs de crédits, un plan annuel de passation des marchés publics et le communiquer à la DMP)	Avant transmission du DAO pour avis et publication à la Direction des Marchés Publics ; s'assurer que la composition proposée de la COJO est régulière à l'article 43 du Code des ; A chaque séance de travail (ouverture, analyse et jugement) de la COJO, vérifier la présence effective des représentants de chaque structure désignée dans le DAO. En cas de représentation, vérifier le mandat du représentant et en garder copie. S'assurer que le quorum est atteint avant chaque séance de travail de la COJO	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
<p>Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré</p>	<p>ACCORD PARTIEL Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/DMP portant composition et fonctionnement des CPMP</p> <ul style="list-style-type: none"> - La CPMP est chargée de la planification de la gestion budgétaire. - Planification de toutes les lignes en appel d'offres ouvert et non en gré à gré 	<ul style="list-style-type: none"> - Identification des lignes à marché en collaboration avec la DAF ; - Collecter les informations auprès des Autorités Contractantes (AC) relativement aux lignes à marché et aux opérations liées aux marchés ; - Centraliser les données ; - Renseigner la matrice relative au PPM ; - Réviser périodiquement le PPM si nécessaire 	
<p>Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants</p>	<p>ACCORD PARTIEL La CPMP/MSHP a instruit des dossiers de gré à gré mais ces marchés n'ont pas été sous-traités</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier que la clause de sous-traitance existe dans le marché de gré à gré ; - Veiller à l'application du taux requis en cas de sous-traitance (40% maxi) 	

RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	ACCORD Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/ DMP portant composition et fonctionnement des CPMP	<ul style="list-style-type: none"> - Renseigner en temps réel les différents écrans du SIGMAP ; - Transmettre les informations en cas de modification budgétaire des EPN à la DMP pour prise en compte dans le SIGMAP; - S'assurer de la disponibilité du crédit ; - Procéder à la réservation des crédits pour financer les opérations ; - Renseigner l'exécution financière du SIGMAP. 	
RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/ DMP portant composition et fonctionnement des CPMP	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les lignes à marché en collaboration avec la DAF ; - Collecter les informations relatives aux lignes à marché auprès des Autorités Contractantes (AC); - Centraliser les données ; - Renseigner la matrice relative au PPM ; - Réviser le PPM si nécessaire 	
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	ACCORD Art 43 CMP Art 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/ DMP portant composition et fonctionnement des CPMP	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la conformité de la composition de la COJO dans les DAO conformément au Code des marchés publics ; - Avant l'ouverture des plis, exiger les mandats de représentation ; - Vérifier le quorum. 	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

DU MINISTERE DE LA SALUBRITE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré	ACCORD Article 18 et 42 du Code des marchés publics Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/DMP du 23 mai 2014, la CPMP est chargée d'élaborer avec les administrateurs de crédits, un plan annuel de passation des marchés publics et le communiquer à la DMP	<ul style="list-style-type: none"> - S'approprier le budget notifié du Ministère ; - Ressortir toutes les lignes à marché et définir leur mode de passation en accord avec les Administrateurs de Crédits; - Etablir le Plan de Passation des Marchés (PPM) en accord avec les Administrateurs de Crédits ; - Actualiser permanemment le PPM en cours d'exercice en accord avec la DMP 	
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	ACCORD Article 161 La CPMP effectue un contrôle sectoriel conformément au code et Article 53 (nouveau) Code des marchés publics	S'assurer qu'au moment de l'attribution du marché par voie de gré à gré que l'attributaire ne prévoit une sous-traitance au-delà du seuil de 40%	

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	ACCORD Article 161 Code des marchés publics La CPMP effectue un contrôle sectoriel Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/DMP du 23 mai 2014, la CPMP est chargée de renseigner et gérer le système d'informations des marchés publics	Travailler en collaboration avec l'Assistant SIGMAP pour toutes les opérations à mener sur la plateforme. Collecter les données relatives à l'exécution physique et financière des marchés auprès des autorités contractantes ; Faire la mise à jour trimestriellement des données relatives aux marchés ;	
RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/DMP du 23 mai 2014, la CPMP est chargée d'élaborer un plan annuel de passation des	S'approprier le budget notifié du Ministère Etablir le plan de passation de marché de toutes les lignes à l'exception de celles exemptées par l'arrêté 199/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010.	

	<p>marchés publics et le communiquer à la DMP</p> <p>Article 5 de l'arrêté n°112/MPMBPE/DG BF/DMP du 8 mars 2016</p> <p>Planification des opérations</p> <p>Manuel des procédures des marchés publics version 2014 page 28 à 29 missions de coordinations de la CPMP</p>		
<p>Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)</p>	<p>ACCORD</p> <p>Article 42 Code des marchés publics ainsi que l'Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/DMP du 23 mai 2014, stipulent que la CPMP est chargée de veiller à la qualité, régularité et au bon fonctionnement des COJO</p>	<p>- Avant transmission du DAO pour avis et publication à la Direction des Marchés Publics ; s'assurer que la composition de la COJO proposée est régulière à l'article 43 du Code des marchés publics ;</p> <p>- A l'ouverture des plis, vérifier la présence des membres statutaires de la COJO. En cas de représentation, vérifier les mandats des représentants et en garder copies.</p> <p>- S'assurer que le quorum est atteint avant de procéder à l'ouverture des plis</p>	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MINISTERE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré	ACCORD	En début d'exercice budgétaire, organiser une conférence de planification des lignes à marché	
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	ACCORD	Prévoir cette disposition dans le marché et s'assurer de son application effective	
RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	ACCORD	Renseigner en temps réel le SIGMaP et s'assurer que la situation physique correspond bien à la situation dans le SIGMaP	

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD	En début d'exercice budgétaire, organiser une conférence de planification des lignes à marché	
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	ACCORD	La procédure de sélection du personnel ,de la CPMP étant suspendue, la COJO sera présidée par le DAF	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MINISTERE DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES

RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré	Pas de marchés de gré à gré recensés		
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	Pas de marchés de gré à gré recensés		
RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	Suivi permanent des saisies dans le SIGMaP et validation par le correspondant DMP	Formation continue du point focal SIGMaP et son suppléant	

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	Pas d'audit effectué sur les marchés passés au titre de la gestion 2014		
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	Pas d'audit effectué sur les marchés passés au titre de la gestion 2014		

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MINISTERE DU TOURISME

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré	ACCORD	Formation des acteurs à l'élaboration du PPM Revue et validation du PPM	
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	ACCORD	Inscrire cette disposition dans les clauses du marché. Les dossiers des entreprises sous-traitants doivent être joints au dossier de demande de gré à gré	
RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	ACCORD	Créer un onglet (exécution des marchés) qui retracera le niveau d'exécution des différents marchés	

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les Administrateurs de crédits à la planification des différents marchés ; - Sensibiliser les Administrateurs de crédits à élaborer avant la passation de tout nouveau marché, un programme prévisionnel et révisable de passation des marchés en cohérence avec leur crédit qui leur sont alloués ; - Les Administrateurs de crédits doivent transmettre à la CPMP leur programme prévisionnel dans le délai 	
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	ACCORD Avis favorable (car la CPMP est chargée de veiller à la qualité et à la régularité des dossiers de passation des marchés ainsi qu'au bon fonctionnement de la COJO)	<ul style="list-style-type: none"> - Validation de la liste des membres de la COJO en remettant à chaque membre un quitus à présenter au début la session d'ouverture - Veiller à ce que tous les membres de la COJO soient présents et que le quorum soit atteint ; - Chaque représentant des membres de la COJO doit présenter un mandat de représentation avant la séance d'ouverture 	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré	<p>ACCORD</p> <p>Toutes les lignes à marché doivent être planifiées. La CPMP a l'obligation d'élaborer un plan annuel de passation des marchés publics et de le communiquer à la DMP comme le stipule l'article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/D MP du 23 mai 2014</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les lignes budgétaires à marchés du ministère par structure - Renseigner le modèle de PPM de la DMP - Soumettre à la validation de la DMP - Faire la planification électronique des opérations dans le SIGMaP - Faire régulièrement la mise à jour 	
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	<p>ACCORD</p> <p>La CPMP-MIE n'enregistre aucun cas de sous-traitance des marchés de gré à gré de fournitures et services courants. Le taux maximum de la sous-traitance des marchés de fournitures et de services courants est de 40%. (article 53.3 du CPM)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - S'assurer que la sous-traitance est approuvée par l'autorité contractante - Elaborer un contrat de marché de sous-traitance - S'assurer que le taux maximum de 40% de la sous-traitance est appliqué 	

RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	ACCORD Toutes les opérations sont retracées dans le SIGMaP. La CPMP est chargée de renseigner et de gérer le système d'informations des marchés publics	Collecter régulièrement les informations auprès des Autorités Contractantes afin de faire la mise à jour dans le SIGMaP Travailler en collaboration avec la DMP pour assouplir l'utilisation de l'applicatif SIGMaP	
RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD Toutes les lignes à marché doivent être planifiées. La CPMP a l'obligation d'élaborer un programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics et de le communiquer à la DMP	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les lignes budgétaires à marchés du ministère par structure - Renseigner le modèle de PPM de la DMP - Soumettre à la validation de la DMP - Faire la planification électronique des opérations dans le SIGMaP - Faire régulièrement la mise à jour 	
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	ACCORD La CPMP est chargée de veiller au bon fonctionnement des COJO	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier dans les DAO la conformité de la composition des COJO conformément au Code des marchés publics - Vérifier les mandats des différents membres de la COJO et le quorum à chaque séance 	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré	ACCORD	<ul style="list-style-type: none"> - Se procurer au plutôt : <ul style="list-style-type: none"> o une copie du budget notifié auprès du DAF o des budgets éclatés des EPN - collecter les PPM des structures et renseigner le SIGMaP - mettre à jour périodiquement les PPM pour prendre en compte les opérations exceptionnelles non inscrites (modification de budget, etc.) 	
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	ACCORD	Au stade de la transmission de la demande de gré à gré, vérifier le respect de cette disposition en même temps que la vérification des pièces d'accompagnement	
RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	ACCORD PARTIEL	<ul style="list-style-type: none"> - Créer au SIGMaP des écrans à renseigner sur l'exécution financière des marchés à partir des données des Autorités Contractantes - Les structures compétentes doivent établir un lien entre les logiciels de gestion (SIGMaP, SIGFIP, RITER, etc.) pour être au même niveau 	

		d'information sur les données d'exécution financière notamment	
RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller auprès des AC à l'élaboration du programme prévisionnel révisable de passation des marchés, après la conférence budgétaire ; - Retracer au SIGMaP 	
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	ACCORD	<ul style="list-style-type: none"> - Vérification de la composition des COJO au stade de la correction du DAO ; - Exiger systématiquement les mandats aux séances de COJO et les archiver 	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

DU MINISTERE DE LA FEMME DE LA PROTECTION DE L'ENFANT ET DE LA SOLIDARITE

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré	ACCORD	<ul style="list-style-type: none"> - S'approprier le budget notifié du Ministère ; - Ressortir toutes les lignes à marché et définir leur mode de passation en accord avec les Administrateurs de Crédits; - Etablir le Plan de Passation des Marchés (PPM) en accord avec les Administrateurs de Crédits ; - Actualiser permanemment le PPM en cours d'exercice en accord avec la DMP 	
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	ACCORD	S'assurer qu'au moment de l'attribution du marché par voie de gré à gré que l'attributaire ne prévoit une sous-traitance au-delà du seuil de 40%	
RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	ACCORD	Travailler en collaboration avec l'Assistant SIGMaP pour toutes les opérations à mener sur la plateforme.	

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD	<ul style="list-style-type: none"> - S'approprier le budget notifié du Ministère - Etablir le plan de passation de marché de toutes les lignes à l'exception de celles exemptées par l'arrêté 199/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010. 	
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	ACCORD	<ul style="list-style-type: none"> - Avant transmission du DAO pour avis et publication à la Direction des Marchés Publics ; s'assurer que la composition de la COJO proposée est régulière à l'article 43 du Code des marchés publics ; - A l'ouverture des plis, vérifier la présence des membres statutaires de la COJO. En cas de représentation, vérifier les mandats des représentants et en garder copies. - S'assurer que le quorum est atteint avant de procéder à l'ouverture des plis 	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MINISTERE DES EAUX ET FORETS

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
<p>Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré</p>	<p>ACCORD</p> <p>Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/D MP du 23 mai 2014 : la CPMP est chargée d'élaborer en collaboration avec les DAF et les Directions chargés des études, de la planification et de la gestion budgétaire, un plan annuel de passation des marchés publics et le communiquer à la DMP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les lignes à marché ; - Collecter les informations (activités à faire, mode de passation, délai de passation, etc.) auprès des autorités contractantes - Renseigner la matrice PPM ; - Saisir le PPM dans le SIGMaP ; - Réviser trimestriellement le PPM. 	
<p>Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants</p>	<p>ACCORD</p> <p>Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/D MP du 23 mai 2014 : la CPMP est chargée d'examiner les demandes de procédures dérogatoires avant la transmission à la DMP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier que les cas de sous-traitance sont précisées dans les marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants ; - S'assurer du respect du taux de 40% maximum requis dans les cas de sous-traitance dans les marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants 	

RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	ACCORD Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/D MP du 23 mai 2014 : la CPMP est chargée de renseigner et gérer le système d'informations des marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter les données relatives à l'exécution physique et financière des marchés publics auprès des autorités contractantes ; - Faire la mise à jour trimestriellement des données relatives aux marchés ; 	
RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/D MP du 23 mai 2014 :	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les lignes à marché ; - Collecter les informations (activités à faire, mode de passation, délai de passation, etc.) auprès des autorités contractantes - Renseigner la matrice PPM ; - Saisir le PPM dans le SIGMaP ; - Réviser trimestriellement le PPM. 	
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	ACCORD Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/D MP du 23 mai 2014 : la CPMP est chargée de veiller au bon fonctionnement des COJO	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier dans les DAO la conformité de la COJO conformément au Code des marchés publics ; - Vérifier les mandats des représentants lors des séances de COJO. 	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

DU MINISTERE DE LA CONSTRUCTION DU LOGEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'URBANISME

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré	ACCORD	<ul style="list-style-type: none"> - S'approprier le budget notifié du Ministère ; - Ressortir toutes les lignes à marché et définir leur mode de passation en accord avec les Administrateurs de Crédits; - Etablir le Plan de Passation des Marchés (PPM) en accord avec les Administrateurs de Crédits ; - Actualiser permanemment le PPM en cours d'exercice en accord avec la DMP 	
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	ACCORD	S'assurer qu'au moment de l'attribution du marché par voie de gré à gré que l'attributaire ne prévoit une sous-traitance au-delà du seuil de 40%	
RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	ACCORD	Travailler en collaboration avec l'Assistant SIGMaP pour toutes les opérations à mener sur la plateforme.	

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD	<ul style="list-style-type: none"> - S'approprier le budget notifié du Ministère - Etablir le plan de passation de marché de toutes les lignes à l'exception de celles exemptées par l'arrêté 199/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010. 	
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	ACCORD	<ul style="list-style-type: none"> - Avant transmission du DAO pour avis et publication à la Direction des Marchés Publics ; s'assurer que la composition de la COJO proposée est régulière à l'article 43 du Code des marchés publics ; - A l'ouverture des plis, vérifier la présence des membres statutaires de la COJO. En cas de représentation, vérifier les mandats des représentants et en garder copies. - S'assurer que le quorum est atteint avant de procéder à l'ouverture des plis 	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DE LA POSTE

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré	ACCORD	<ul style="list-style-type: none"> - S'approprier le budget notifié du Ministère ; - Ressortir toutes les lignes à marché et définir leur mode de passation en accord avec les Administrateurs de Crédits; - Etablir le Plan de Passation des Marchés (PPM) en accord avec les Administrateurs de Crédits ; - Actualiser permanemment le PPM en cours d'exercice en accord avec la DMP 	
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	ACCORD	S'assurer qu'au moment de l'attribution du marché par voie de gré à gré que l'attributaire ne prévoit une sous-traitance au-delà du seuil de 40% indiqué	
RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	ACCORD	Travailler en collaboration avec l'Assistant SIGMaP pour toutes les opérations à mener sur la plateforme (saisie des différents plans, la numérotation des marchés et la réservation des crédits)	

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD	<ul style="list-style-type: none"> - S'approprier le budget notifié du Ministère (les directions centrales et les EPN) - Etablir le plan de passation de marché de toutes les lignes à l'exception de celles exemptées par l'arrêté 199/MEF/DGBF/DMP du 21 avril 2010. 	
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	ACCORD	<ul style="list-style-type: none"> - Avant transmission du DAO pour avis et publication à la Direction des Marchés Publics ; s'assurer que la composition proposée de la COJO est régulière à l'article 43 du Code des marchés publics ; - A l'ouverture des plis, vérifier la présence effective des structures désignées dans le DAO. En cas de représentation, vérifier le mandat de représentant et en garder copie. - S'assurer que le quorum est atteint avant de procéder à l'ouverture des plis 	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré	<p>ACCORD</p> <p>Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/DMP du 23 mai 2014, la CPMP est chargée d'élaborer un plan annuel de passation des marchés publics et le communiquer à la DMP</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les lignes à marché ; - Collecter les données (activités à faire, mode de passation, délai de passation, etc.) auprès des autorités contractantes - Renseigner la matrice PPM ; - Saisir le PPM dans le SIGMaP ; - Réviser trimestriellement le PPM. 	
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	<p>ACCORD PARTIEL</p> <p>A ce jour, le MENETFP n'a pas instruit de dossiers de gré à gré pour les fournitures et services courants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier que les cas de sous-traitance sont précisés dans les marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants ; - S'assurer du respect du taux de 40% maximum requis dans les cas de sous-traitance dans les marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants 	

RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	ACCORD Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/D MP du 23 mai 2014 , la CPMP est chargée de renseigner et gérer le système d'informations des marchés publics	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter les données relatives à l'exécution physique et financière des marchés publics auprès des autorités contractantes ; - Faire la mise à jour trimestriellement des données relatives aux marchés ; 	
RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/D MP du 23 mai 2014 , la CPMP est chargée d'élaborer un plan annuel de passation des marchés publics et le communiquer à la DMP	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les lignes à marché ; - Collecter les informations (activités à faire, mode de passation, délai de passation, etc.) auprès des autorités contractantes - Renseigner la matrice PPM ; - Saisir le PPM dans le SIGMaP ; - Réviser trimestriellement le PPM. 	
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	ACCORD Article 3 de l'arrêté n°325/MPMB/DGBF/D MP du 23 mai 2014 : la CPMP est chargée de veiller au bon fonctionnement des COJO	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier dans les DAO la conformité de la composition des COJO conformément au Code des marchés publics ; - Vérifier les mandats des représentants lors des séances de COJO. 	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
<p>Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré</p>	<p>ACCORD</p>	<p>Inscrire tous les marchés dans le PPM y compris les marchés de gré à gré avant toutes opérations</p>	
<p>Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants</p>	<p>ACCORD</p> <p>L'article 53 du CMP dispose que l'ensemble des parts à sous-traiter ne peut en aucun cas dépasser quarante pour cent (40%) du montant des travaux, fournitures ou services, objet du marché y compris ses avenants éventuels, sous peine de l'application des sanctions prévues à l'article 186 dudit décret</p>	<p>Mettre en application le respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés</p>	

RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	ACCORD L'amélioration du mécanisme de mise à jour du SIGMAP permet de disposer d'une base de données plus fiable	Inscrire tous les marchés y compris les marchés résiliés dans la base SIGMaP	
RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD Le programme prévisionnel révisable permet une flexibilité	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer avec ses autorités un projet consensuel de programme prévisionnel de passation ; - Réviser le programme prévisionnel quand interviennent des changements ; - Après consensus de ce programme prévisionnel de passation avec les autorités contractantes, ce projet est transmis à la DMP et saisi dans le SIGMAP - Transmettre ces programmes à la DMP après leur inscription dans le SIGMAP. 	
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	ACCORD La régularité de la composition des COJO permet d'éviter les contentieux suite aux COJO irrégulières	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier les mandats des membres de la COJO avant le début des travaux - S'engager à respecter les dispositions du CMP en remplissant et signant une déclaration préalable à leur prise de service et à leur participation (au respect de l'article 21 de l'arrêté n°106 du 13 juillet 2011) 	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

DU MINISTERE DU PETROLE, DE L'ENERGIE ET DU DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré	ACCORD	Elaboration et transmission à la DMP du PPM en début d'année budgétaire	
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	ACCORD	Vérification de l'application effective du taux de 40%	
RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	ACCORD	Retracer toutes les opérations dans le SIGMAP	

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD	- Elaboration et transmission à la DMP du Programme Prévisionnel	
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	ACCORD	- Vérification des mandats de représentation des membres de la COJO	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré	ACCORD CPMP centralise les données et fait la saisie dans le SIGMAP	Demander par courrier que les AC transmettent les PPM à la CPMP	
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	ACCORD Sensibilisation des AC pour veiller au respect du taux	<ul style="list-style-type: none"> - Adresser des courriers aux AC - Organiser une formation des AC - Vérifier pour toute demande dérogatoire 	
RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	ACCORD CPMP saisie les informations relatives à la passation	Saisir dans le SIGMAP toutes les informations liées à la passation du MINADER	

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD CPMP centralise les données du PGPM et PGSPM dans le SIGMAP	Demander par courrier que les AC transmettent les PGPM, PGSPM et PPM à la CPMP dès la connaissance du projet de budget	
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	ACCORD La CPMP vérifie les dossiers relatifs à la passation	<ul style="list-style-type: none"> - Correction des projets de DAO. - Audit des marchés passés en PSC, PSL et PSO - Conformité de la commission - Vérifier les mandats des membres de la COJO 	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré	ACCORD		
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants	ACCORD	Veillez au respect du taux	
RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP	REJET	Non concerné	

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics	ACCORD	Prise en compte besoins et transmission DMP	
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)	REJET	Non concerné	

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MINISTRE DE LA PROTECTION DE LA JEUNESSE, DE L'EMPLOI DES JEUNES ET DU SERVICE CIVIQUE

RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré			
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants			
RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP			
RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics			
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)			

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE

RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré			
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants			
RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP			
RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics			
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)			

CELLULE DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA FRANCOPHONIE

RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit des marchés de gré à gré de 2011 à 2013			
Veiller à l'élaboration du plan de passation des marchés (PPM) et à sa mise à jour, en prenant soin d'inscrire tous les marchés passés y compris les marchés de gré à gré			
Veiller au respect du taux maximum de 40% requis dans le cas de sous-traitance des marchés de gré à gré pour les fournitures et services courants			
RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de Suivi des recommandations de l'Audit du stock de marchés en souffrance de 1993 à 2012			
Améliorer le mécanisme de mise à jour du SIGMAP afin de concilier les données des Autorités Contractantes avec celles disponibles à la DMP			
RECOMMANDATIONS	REPONSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Élaborer le programme prévisionnel révisable de passation des marchés publics conformément à l'article 18 du code des marchés publics			
Veiller à la régularité de la composition des Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO)			

AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS (ANRMP)

RECOMMANDATIONS	REPOSE DE LA STRUCTURE RESPONSABLE & JUSTIFICATION	ACTIONS A METTRE EN OEUVRE	ETAPE D'AVANCEMENT ACTIONS MISES EN ŒUVRE (un trimestre plus tard)
Fiche de suivi des recommandations de l'audit des marchés publics passés au titre de la gestion 2014			
Renforcer l'information, la formation et la sensibilisation des acteurs de la commande publique			